Metz (57) : Corentin, 11 ans, meurt après une opération de l’appendicite, deux chirurgiens étrangers jugés après douze ans de combat judiciaire (MàJ)

28/04/2026 à 12h23



28/04/26

En novembre 2014, Corentin Jeras, 11 ans, décède après une opération de l’appendicite pratiquée à la clinique Claude-Bernard de Metz. Douze ans après les faits, ses parents, Pierre Jeras et Fatiha Chami, obtiennent la tenue d’un procès devant le tribunal correctionnel de Reims ce 28 avril 2026.

Admis pour des douleurs abdominales, l’enfant est diagnostiqué d’une appendicite. Durant l’intervention, son aorte est perforée. Selon les éléments rapportés, le choc hémorragique n’est pas détecté à temps et le jeune patient est transféré au centre hospitalier de Nancy, où il décède. Deux chirurgiens, le praticien initialement en charge puis un confrère appelé en

renfort, sont renvoyés pour homicide involontaire.

Les parents disent s'être battus durant douze ans pour faire reconnaître les responsabilités. « On le doit à Corentin », affirme son père, lui-même médecin. Il regrette que la clinique et le conseil de l'ordre des médecins ne comparaissent pas aux côtés des praticiens poursuivis.

Très critique, Pierre Jeras déclare : « Mon fils a été tué par la cupidité et l'orgueil. » Il évoque aussi l'absence de personnel qualifié et de matériel adapté aux enfants. Les chirurgiens restent présumés innocents jusqu'au jugement.

Ouest France

22/09/17

En 2017, alors qu'il est mis en examen en France pour homicide involontaire après la mort de Corentin Jeras, 11 ans, le chirurgien Salah Benlahrir a quitté la France pour le Maroc, où il continue d'exercer.

Le praticien était poursuivi après le décès du garçon survenu le 2 novembre 2014, à la suite d'une opération de l'appendicite à la clinique Claude-Bernard de Metz. Selon l'article, son contrôle judiciaire ne lui interdisait pas de quitter le territoire français et les mesures disciplinaires prises en France ne s'appliquaient pas hors du pays.

Après un passage à Marrakech, le chirurgien aurait rejoint une clinique privée à El Kelaa des Sraghna, à environ 80 km au nord de Marrakech, où il exerçait en chirurgie générale, viscérale et de l'obésité.

Le père de l'enfant, Pierre Jeras, s'indignait alors : « L'absence d'interdiction de quitter la France, c'est un gag,

non ? » L’avocat du chirurgien assurait de son côté que son client « répondra aux convocations de la justice française ».

Ouest France